RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

FRANCE PSORIASIS

31/12/2019

..*.*.*

SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

ASSOCIATION FRANCE PSORIASIS

Siège social : 53 Rue COMPANS
75 019 PARIS

RC 411 285 406 000 38

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2019

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association France Psoriasis relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

G,

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels concernant les autres faits significatifs relatif à la crise sanitaire du COVID 19 survenue au cours du premier trimestre 2020 pour laquelle l'Association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives susceptibles de remettre en cause la continuité de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de la vérification des comptes annuels de l'Association, nous nous sommes assuré que les dons perçus par l'Association ont fait l'objet de l'émission d'un reçu fiscal auprès des donateurs et que l'enregistrement en comptabilité est conforme à la réglementation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'Administration appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l' association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre

en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 26 Mai 2020

Le Commissaire aux comptes
ORCOM AUDIT ILE DE FRANCE,

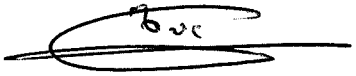

G. MONIER
Associé

Bilan associationACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	44 183	44 183		1 008	- 1 008
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	3 300		3 300	3 300	
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	14 816	14 816			
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 734		2 734	2 734	
TOTAL (I)	**65 034**	**58 999**	**6 034**	**7 043**	**- 1 009**
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	2 189		2 189	3 203	- 1 014
Créances usagers et comptes rattachés	85 918		85 918	35 843	50 075
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	128		128	1 708	- 1 580
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 245		6 245	2 718	3 527
. Autres	638		638		638
Valeurs mobilières de placement	15		15	15	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	299 810		299 810	336 033	- 36 223
Charges constatées d'avance	931		931	1 623	- 692
TOTAL (II)	**395 874**		**395 874**	**381 145**	**14 729**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	**460 908**	**58 999**	**401 909**	**388 187**	**13 722**

Bilan association(suite)PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	1 230	1 230	
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	316 254	276 014	40 240
. Résultat de l'exercice	1 836	40 239	- 38 403
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	**319 320**	**317 484**	**1 836**
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	35 903	38 032	- 2 129
Autres	46 687	32 671	14 016
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**82 589**	**70 704**	**11 885**
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	**401 909**	**388 187**	**13 722**
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

FRANCE PSORIASIS

Compte de résultat association

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	112 225	2 030	114 255	103 988	10 267	9,87
Montants nets produits d'expl.	**112 225**	**2 030**	**114 255**	**103 988**	**10 267**	**9,87**
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Cotisations			13 380	13 360	20	0,15
Autres produits			207 445	190 871	16 574	8,68
Reprise de provisions						
Transfert de charges			8 568	8 746	- 178	-2,04
Sous-total des autres produits d'exploitation			**229 393**	**212 977**	**16 416**	**7,71**
Total des produits d'exploitation (I)			**343 648**	**316 965**	**26 683**	**8,42**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			825	732	93	12,70
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				79	- 79	-100
Total des produits financiers (III)			**825**	**811**	**14**	**1,73**
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges				15 000	- 15 000	-100
Total des produits exceptionnels (IV)				**15 000**	**- 15 000**	**-100**
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			**344 473**	**332 777**	**11 696**	**3,51**
(+) Report des ressources non utiliées des exercices antérieurs						
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			**344 473**	**332 777**	**11 696**	**3,51**

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	1 877	1 708	169	9,89
Services extérieurs	38 499	37 226	1 273	3,42
Autres services extérieurs	112 994	95 180	17 814	18,72
Impôts, taxes et versements assimilés	22 689	11 965	10 724	89,63
Salaires et traitements	120 380	102 003	18 377	18,02
Charges sociales	42 083	34 995	7 088	20,25
Autres charges de personnels	3 008	2 858	150	5,25
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	1 008	3 092	- 2 084	-67,40
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
Autres charges	7	22	- 15	-68,18
Total des charges d'exploitation (I)	**342 545**	**289 048**	**53 497**	**18,51**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	92	3 489	- 3 397	-97,36
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	**342 637**	**292 537**	**50 100**	**17,13**
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	**1 836**	**40 239**	**- 38 403**	**-95,44**
TOTAL GENERAL	**344 473**	**332 777**	**11 696**	**3,51**
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat	88 744	82 303	6 441	7,83
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total	**88 744**	**82 303**	**6 441**	**7,83**
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole	88 744	82 303	6 441	7,83
Total	**88 744**	**82 303**	**6 441**	**7,83**

FRANCE PSORIASIS

Annexe aux comptes annuels

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 401 908,75 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 2 060,91 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association à des ressources qui entrent dans le champ d'imposition des impôts de droit commun ; à ce titre l'association a opté pour la mise en œuvre d'un secteur d'activité imposable. Une liasse fiscale est déposée au titre de l'exercice comptable.

Le portefeuille "VMP" au 31 décembre est constitué de placements financiers et a dégagé une plus-value latente non comptabilisée, en application des normes comptables habituelles.

Pas de renouvellement de l'agrément santé ARF sur 2019.

Par ailleurs, l'association percevait jusqu'au 31/12/2012, des adhésions ainsi que des dons. Depuis le 01/01/2013, l'association a signé des partenariats avec des entreprises du secteur commercial. A ce titre, elle a mis en place un secteur distinct d'activité fiscalisé. Les états fiscaux nécessaires ont été déposés.

Contributions volontaires:

Le nombre d'heures réalisées en 2019 à titre de bénévolat est estimé à 6102 H. Elles ont été valorisées au taux horaire du SMIC pour 2019 soit 10,03E. De plus un taux de charges patronales de 45% ont été majorées. Soit une valorisation globale de 88 744 E.

Les actions réalisées au titre de 2019 par l'association sont les suivantes :

- La journée mondiale 2019
- Séminaire du PSO
- Présence téléphonique, pour une écoute quotidienne,
- Théo et les Psorianautes

Evènements postérieurs à la clôture survenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes

Les états financiers de l'association **France PSORIASIS** ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.
Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020.
L'association, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

Les mesures suivantes ont été prises depuis le début de la crise sanitaire :

- la fermeture d'établissement,
- la mise en place du télé travail.

A la date d'arrêté des comptes par le **Conseil d'Administration** des états financiers 2019 de l'association, la direction de l'association **France PSORIASIS** n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent principalement des SICAV et des fonds communs de placement qui sont enregistrés à leur coût d'acquisition où à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure à ce coût.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces actifs, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles correspondent principalement à la valeur des dépôts de garantie versés.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Amortissements des immobilisations

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : la décomposition des immobilisations décomposables ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexe aux comptes annuels (suite)

Type	Durée
Logiciels informatiques	**de 01 à 03 ans**
Brevets	**07 ans**
Agencements, aménagements des terrains	**de 06 à 20 ans**
Constructions	**de 10 à 40 ans**
Agencement des constructions	**12 ans**
Matériel et outillage industriels	**05 ans**
Agencements, aménagements, installations	**de 06 à 10 ans**
Matériel de transport	**04 ans**
Matériel de bureau et informatique	**de 03 à 10 ans**
Mobilier	**de 05 à 10 ans**

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

L'indemnité de départ en retraite à l'initiative du salarié s'élève à la clôture de l'exercice à 2 994 E. Cet engagement n'a pas été comptabilisé. Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 0.80%
- Taux de croissance des salaires : 2.50%
- Taux de charges sociales : 45%
- Age de départ volontaire à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2017)

Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement selon la convention collective.

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

Clé de répartition par secteur (taxable - non taxable) :

La clé de répartition sur 2018 par secteur est la suivante :

- 34 % du Secteur C (mixte) en Taxable (contre 34 % en 2018) ;
- 66 % du Secteur C (mixte) en Non Taxable (contre 66 % en 2018).

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	47 483			47 483
Immobilisations corporelles	14 816			14 816
Immobilisations financières	2 734			2 734
TOTAL	**65 034**			**65 034**

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement **TOTAL I**				
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL II**	43 175	1 008		44 183
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	14 816			14 816
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	14 816			14 816
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**57 991**	**1 008**		**58 999**

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	2 734		2 734
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	28 324	28 324	
Charges constatées d'avance	931	931	
TOTAL	**31 989**	**29 255**	**2 734**

Annexe aux comptes annuels (suite)

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	47 594
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	600
TOTAL	48 194

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires	1 230			1 230
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme (1)				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)				
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	**1 230**			**1 230**
Fonds associatifs avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	**1 230**			**1 230**

Annexe aux comptes annuels (suite)

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		316 254
SOLDE		**316 254**

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	35 903	35 903		
Dettes fiscales et sociales	36 426	36 426		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	10 261	10 261		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**82 589**	**82 589**		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	3 935
Dettes fiscales et sociales	3 237
Autres dettes	
TOTAL	**7 172**

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 6 558 E.

Notes sur le compte d'emploi annuel des ressources

Notes sur les modalités d'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources (CER). L'association France PSORIASIS est un organisme faisant appel à la générosité du public. En application de l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement CRC 2008-12 du Comité de la réglementation comptable, l'association France PSORIASIS est tenue d'établir un CER. Le CER est destiné à mettre en perspective les dons collectés et les coûts des moyens mis en œuvre. Les contributions volontaires en nature ne font pas l'objet d'évaluation.

Notes sur les emplois Le total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public s'élève sur l'année 2019 à 207 441€.

Annexe aux comptes annuels (suite)

1) Missions sociales : 88 744 € correspondant aux bénévolats. La part des missions sociales dans le total des emplois s'élève à 39 % en 2019.

2) Le poste de recherche de fonds (6 768 €) comprend l'ensemble des frais liés aux appels à la générosité du public : conception de campagnes, rédaction et fabrication des mailings, location de fichiers, envoi... La part de recherche de fonds dans le total des emplois s'élève à 3%.

3) Les frais de fonctionnement (171 933 €) rassemblent les charges de l'association France PSORIASIS (déplacements, impressions du bulletin, salaires du personnel administratif), les divers frais bancaires ainsi que les charges fiscales.

Notes sur les ressources Le total des ressources s'élève pour l'année 2019 à 226 487 €

1) Ressources collectées auprès du public :

a) Les dons manuels des adhérents comportent les dons ordinaires (29 941 €)

b) Les dons manuels affectés (177 500 €) ont été récoltés pour la mission de la Journée Mondiale.

2) Autres produits : 17 021 €. Il s'agit des adhésions reçus (13 380 €), des autres produits financiers (545 €) et des produits reçus (divers remboursement) dans le cadre du fonctionnement de l'association.

ASSOCIATION FRANCE PSORIASIS
Siège social : 53 RUE COMPANS
75019 PARIS

SIRET : 411 285 406 00038

******

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2019

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

G1

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 26 Mai 2020

ORCOM AUDIT ILE DE FRANCE

Commissaire aux comptes

GUILLAUME MONIER

Associé